



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 12.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 17.02.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

FC MABROC / CANT ST.MARTORY du 25.01.2025 – SD4 – Poule B

Pour le club de MABROC FC

3 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles, à compter du 24.02.2025
Motif : propos injurieux/officiel après la rencontre

Rappel à l'ordre aux dirigeants du clubs pour ne pas avoir assuré la sécurité de l'ensemble des joueurs après la rencontre

Pour le club du CANTON DE ST.MARTORY

Rappel à l'ordre à l'équipe ainsi qu'aux dirigeants pour leurs comportements dans le couloir du vestiaire à l'égard de Mme CASTET Présidente de MABROC FC

Affaire n°2 :

ESTADENS US / CONFLUENT LP 2 du 25.01.2025 – SD4 – Poule A

Pour ESTADENS US

8 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles, à compter du 30.01.2025
Motif : comportement intimidant envers officiel pendant la rencontre et excessif après la rencontre

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : geste obscène/officiel

Affaire n°3 :

GRENADE FC / JUVENTUS DE PAPUS 2 du 25.01.2025 – SD2 – Poule B

Club de JUVENTUS DE PAPUS 2

1 match automatique+16 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : insultes/officiel et public + comportement intimidant/officiel pendant le match